

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 4 juillet 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 27 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNÉ, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Vincent MAZIN a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2024-32 : DEMANDE ADHESION DES COMMUNES D'EGLISENEUVE PRES BILLOM ET DE REIGNAT AU SIAREC pour la compétence Assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. le Maire explique au conseil municipal que les communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM (par délibération du 16 mai 2024) et de REIGNAT (par délibération du 22 décembre 2023) ont demandé leur adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2025,

Les membres du Conseil Syndical du SIAREC, lors de la réunion du 12 juin 2024, ont approuvé ces adhésions et validé la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant les communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM et de REIGNAT en compétence Assainissement Collectif,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SIAREC, doivent ratifier ces demandes d'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :

- d'approuver les demandes d'adhésion des Communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM et de REIGNAT au SIAREC à compter du 1^{er} janvier 2025 et la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts.

Fait à Mur sur Allier le 5 juillet 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE